

Méthodologie pour la mise en place de l'action

Végétalisons nos murs et nos trottoirs !



Verdir et embellir nos rues en impliquant les habitants

La végétalisation des fonds de trottoirs permet de faire accepter l'apparition des plantes spontanées due aux nouveaux modes de gestion, tout en impliquant les riverains dans l'embellissement de leurs rues.

Il y a quelques temps encore, allées d'arbres, parterres fleuris, friches, plantes spontanées des trottoirs faisaient partie du paysage urbain.
La nature trouvait sa place au cœur des villes.

Puis est arrivée dans les années 50 "la manie du tout propre" où rien ne doit dépasser.
Au même moment, l'industrie chimique est en plein essor, l'usage des pesticides devient une pratique courante. L'acceptation de la flore spontanée n'est plus au goût du jour, aucune "mauvaise herbe" n'est tolérée.
Cependant, l'usage de ces produits s'est avéré bien plus nocif qu'il n'y paraissait. Détruisant non seulement les plantes indésirables, ils nuisent à notre santé, altèrent et polluent les cours d'eau, et affectent les populations animales.

Aujourd'hui, beaucoup de personnes considèrent que les villes sont trop minérales et que la nature n'y est pas suffisamment présente. Les regards changent, évoluent, les mentalités aussi.

Les collectivités tendent à aller vers une "gestion différenciée" des espaces verts, et beaucoup proscrivent l'usage des désherbants, pour un entretien alternatif et "zéro phyto".

La végétalisation des fonds de trottoirs permet de faire accepter l'apparition des plantes spontanées due aux nouveaux modes de gestion, tout en impliquant les riverains à l'embellissement de leurs rues.

La gestion différenciée, qu'est ce que c'est ?

C'est un mode d'entretien des espaces verts, qui implique des méthodes plus écologiques et plus respectueuses des milieux, des êtres vivants et donc de l'humain.



Vignoc (35)

SOMMAIRE

<i>Historique de l'opération</i>	3
<i>Pourquoi proposer cette opération : avantages et intérêts</i>	5
<i>Avant de mettre en place : quelques idées reçues à bannir</i>	8
<i>Mise en place de l'opération : les grandes étapes</i>	9
<i>Le budget de l'opération et les financements possibles</i>	12
<i>Les outils mis à disposition</i>	14
<i>Retours d'expériences</i>	15
<i>Annexes</i>	

Historique de l'opération, **ici et ailleurs**

Initiée dans plusieurs pays du nord de l'Europe, tels les Pays-Bas et l'Allemagne, mais aussi outre-atlantique, dans plusieurs grandes villes des États-Unis, la végétalisation des trottoirs est aujourd'hui une action proposée par un grand nombre de collectivités en France.

Soucieuses de conjuguer l'urbanisation et la nature, ces petites communes ou grandes villes offrent la possibilité aux habitants de s'appropriier l'espace public pour jardiner. Les habitants deviennent ainsi des acteurs impliqués dans l'embellissement de leur rue, de leur cadre de vie, en complémentarité avec les aménagements publics.

Ainsi en vous promenant à Lille, Paris, Rennes ou encore Angers, vous pourrez profiter de ces mini-jardins de trottoirs, aussi divers que variés.



Angers (49)



Rennes (35)

Comment sont apparus ces jardins de rues ?

Avec l'arrêt de l'usage des désherbants chimiques, les herbes spontanées (pissenlits, plantain, mouron...) ont fait leur retour dans les villes : ici entre les pavés, là dans une anfractuosité, et très souvent dans la ligne de jonction du mur des habitations et des trottoirs.

La nature n'aime pas le vide, elle sait bien nous le montrer.

On peut toujours continuer à lutter contre cette végétation au moyen de désherbage mécanique (binettes, désherbeurs thermiques...), mais l'envie de composer avec elle pour lui permettre de réellement s'installer est plus forte. Ainsi, sont nés ces jardins de rues... parfois en déposant quelques graines dans des interstices inoccupés, parfois en découpant une bande de trottoir et en y installant plantes grimpantes et couvre-sol!

Aujourd'hui, petites ou grandes communes s'orientent vers ces nouvelles actions.

L'embellissement et le fleurissement des bourgs, c'est l'affaire de tous !



Hédé Bazouges (35)



Plérin sur Mer (22)

Pourquoi proposer cette opération, avantages et intérêts

L'érosion de la biodiversité est une préoccupation de ce siècle, qui amène de plus en plus d'élus à s'interroger sur des actions à mener pour favoriser la nature.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de combattre la nature, mais bien au contraire de l'accepter, de composer avec elle, de l'intégrer à nos aménagements pour son bien et pour notre plaisir.

La mise en place de gestion différenciée par les collectivités, permet à la végétation spontanée de reprendre peu à peu sa place en milieu urbanisé, entraînant ainsi un enrichissement de la flore et de la faune.

Changeons notre regard, ouvrons nos yeux ! Laissons nos spontanées pousser et coloniser nos cours d'immeubles et nos jardins, les volubiles grimper sur nos murs et nos balcons...

Apporter de la biodiversité dans nos rues

Le maintien de la biodiversité ne concerne pas seulement les réserves et les parcs naturels. Les surfaces des jardins de particuliers représentent un million d'hectares contre 350 000 pour les réserves naturelles. Nous, particuliers et collectivités, avons donc un rôle important à jouer. Cette nature, dite ordinaire, est essentielle et contribue intégralement au bon fonctionnement des écosystèmes.

L'enjeu de sa préservation et de son développement est un gage d'équilibre pour nous et pour les générations à venir.

Les végétaux sont à la base des chaînes alimentaires. Ainsi en accueillant des plantes sur le trottoir, c'est aussi toute une petite faune qui apparaîtra (abeilles, papillons, coccinelles...), entraînant ensuite l'arrivée de leurs prédateurs (oiseaux, mammifères...).

Le trottoir devient alors un lieu de vie, un "micro-habitat", répondant aux besoins alimentaires de tous ces animaux.



Bretagne vivante



Michel Riou

Les habitants : au cœur de l'opération

En proposant ces jardins de trottoirs, on sensibilise les habitants à une gestion écologique des dites "mauvaises herbes", en composant son parterre de plantes cultivées et/ou spontanées. Accepter les adventices, c'est aussi accepter de changer de regard. Les habitants auront certainement besoin d'accompagnement, d'encouragement dans cette démarche, dans cette "reconnexion" avec la nature. Ils seront eux même par la suite relais et acteur des politiques locales en matière de gestion des espaces verts.

Moins d'interventions d'entretien des rues

L'enjeu est d'autant plus important, au vu des kilomètres de voirie et de trottoirs. La ligne de jonction des murs des habitations et des trottoirs représente un linéaire très important, qui nécessite un entretien régulier si l'on n'accepte pas la présence des spontanées. A titre d'exemple, la ville de Rennes possède 420 km de voirie soit plus de 800 km de trottoirs, le potentiel de végétalisation de fonds de trottoirs est impressionnant!

Du vivant, pour le bien être de tous

Vert, orange, rose, sont quelques couleurs rares dans nos villes et autour de nos habitations. Imaginons le plaisir à se balader au gré des façades fleuries et du parfum des fleurs ! Ainsi, il y aurait enfin des capucines Rue des Capucines, des bleuets Rue des Bleuets et du bonheur Rue de la joie.

Le coté esthétique de cette action est à valoriser en permettant aux habitants de rendre plus agréable leur cadre de vie.

Des études démontrent que l'homme vit mieux au contact de la nature, son épanouissement est différent s'il la côtoie quotidiennement. D'où le droit à une nature proche pour une meilleure qualité de vie.

La preuve en est, les loisirs sont de plus en plus tournés vers "le vert". Le jardinage est une activité croissante, à défaut d'avoir un jardin privatif, le jardinage sur trottoir peut répondre au besoin de ces jardiniers amateurs¹.

Un mur végétalisé pour réguler les températures et la pollution

En période estivale, la réverbération sur des matériaux urbains (ciment, béton, asphalte, dalles...) contribue à augmenter les températures.

L'installation des végétaux sur les murs des façades permet de réduire considérablement la réverbération. De plus le feuillage des végétaux maintient un certain taux d'humidité, et rafraîchit l'air. Des études montrent que, en période estivale, les températures urbaines sont supérieures d'au moins 5° par rapport aux zones environnantes, ce que l'on appelle l'effet d'îlot de chaleur urbain.

¹ Guéguen N., 2012, "Pourquoi la nature nous fait du bien ?"

Outre les fortes chaleurs, la pollution de l'air est un problème important surtout dans les grandes agglomérations.

Les végétaux ont la particularité de pouvoir fixer les poussières atmosphériques en les piégeant à la surface de leurs feuilles et de concentrer dans leurs tissus certains polluants. Ils peuvent également stocker du carbone émis par les gaz d'échappement.



La quantité de poussières stockées est proportionnelle à la surface foliaire. Selon une étude allemande, le lierre capte 6g de poussière/ m² de feuille en une saison⁽²⁾.

Pour limiter l'imperméabilité des sols !

L'imperméabilisation des surfaces engendre un ruissellement important de l'eau de pluie. Les systèmes de gestion des eaux débordent souvent. Sur les surfaces végétalisées, l'eau de pluie est absorbée par le substrat, son écoulement est également ralenti par les feuilles des plantes sur les bâtiments. Les racines, les tiges et les feuilles de ces plantes vont aussi capter et stocker les polluants contenus dans l'eau. La qualité de l'eau qui rejoint les cours d'eau s'en trouve alors améliorée².

Un jardin qui crée du lien entre voisins

Les jardins de trottoirs permettent à chacun de contribuer à l'embellissement d'un cadre de vie collectif, se faire plaisir et faire plaisir aux autres.

Ce type de jardinage amène les voisins à se côtoyer plus régulièrement. Cela peut susciter des échanges de conseils, d'idées, de plantes.

Jardiner sur la voie publique, éveille aussi la curiosité des passants, crée du contact et des échanges.

² *Dunnett N. et Kingsbury N., 2008 "Toits et murs végétaux"*

Avant de mettre en place : quelques idées reçues à bannir

Beaucoup d'a priori et de questions des riverains seront à prendre en compte concernant l'installation des plantes sur un mur.

Les végétaux amènent de l'humidité

Au contraire, l'eau sera absorbée par les végétaux installés. D'autant que beaucoup de revêtements de façade, tel le ciment, emprisonne l'eau dans les murs, les végétaux contribuent donc à assainir les maisons. Le feuillage des plantes assure en plus une protection contre les pluies battantes. Plusieurs témoignages de riverains le confirment.

Les plantes nécessitent beaucoup d'entretien

Un entretien régulier s'avère plus efficace et moins chronophage. L'espace étant limité, l'entretien le sera aussi. Par ailleurs, les plantes locales sont adaptées à nos sols et nos climats, et donc moins fragiles que les espèces exotiques.

L'acceptation du cahier des charges par le particulier engage ce dernier à entretenir son parterre.

Les plantes abiment les murs

Il faut bien choisir les végétaux. Certaines plantes grimpantes ont besoin de support, et de ce fait ne touchent pas les murs.

Par ailleurs, certaines plantes aux racines incrustantes (ex. lierre) n'abiment le mur que s'il est en mauvais état ou en matière naturelle (terre, chaux).

Les petites bêtes seront attirées

Certainement, mais elles attireront aussi leurs prédateurs. Et cette présence contribue au retour de la nature, en créant des micro-habitats.

Mise en place de l'opération, **les grandes étapes**

Trouver un porteur de projet

- Qui organise les réunions ?
- Qui répond aux demandes ?
- Qui intervient techniquement ?

Les réponses à ces différentes questions dépendront de l'importance de la commune, de son nombre d'habitants, et du budget alloué à l'opération.

Les grandes actions à mettre en place sont les suivantes

- Piloter le projet, en l'animant, en réunissant régulièrement les partenaires, en organisant des événements...
- Assurer la communication : production de documents, réunions publiques, participation à des salons, portes ouvertes...
- Gérer les réponses des demandeurs, vérifier la faisabilité des demandes, faire signer la convention
- Découper les trottoirs
- Conseiller techniquement : plan de plantation...

Le porteur de projet diffère selon la taille de la commune

Le porteur de projet peut être la commune, la communauté de communes ou un syndicat.

Soit la collectivité prend en charge les différentes actions de l'opération, soit elle confie la mise en œuvre du projet à une autre structure et travaille en partenariat avec celle-ci.

A titre d'exemple, une association d'environnement ou de jardinage peut assurer la communication, l'animation autour d'événements et donner des conseils techniques. Une entreprise de travaux d'espaces verts ou chantier d'insertion peuvent intervenir pour le découpage du trottoir, l'évacuation des gravats et le remplissage de terre.

Le projet peut être co-porté avec des associations. Un partenariat avec celles-ci peut être un atout pour promouvoir le projet et apporter un soutien technique. Les intérêts seront partagés, permettant à la fois aux associations de valoriser leurs actions, tout en soulageant la charge de travail de la collectivité.

Informer et/ou former le personnel technique

Informer et former le personnel technique, si celui-ci devient le maître d'ouvrage (découpage trottoirs...).

Dans les grandes agglomérations, il est important de faire connaître la mise en place de l'opération à l'ensemble des services de la ville, afin d'éviter tout incident. Le personnel en charge de l'entretien et du nettoyage de la voirie, doit prendre en considération les plantations des particuliers.

Le personnel des espaces verts peut être force de propositions auprès des particuliers dans le conseil et le choix des végétaux.

Mettre en place un cahier des charges entre la municipalité et le particulier

Afin de donner un cadre à ce type d'aménagement et de définir les responsabilités et les engagements de chacun, il est important de mettre en place un cahier des charges.

Les personnes effectuant une demande d'autorisation auprès de la mairie, s'engagent au respect de ce cahier des charges.

Un cahier des charges type est disponible dans la boîte à outils proposée par la Mce.

Communiquer et animer autour de l'opération

La mise en place de l'opération au sein de la commune nécessite une communication auprès des habitants sur l'initiative municipale, et sur la mise à disposition de l'espace public pour un embellissement collectif de la commune. Pour ce faire, il est conseillé d'organiser des réunions publiques de présentation de l'opération, ou de faire paraître des articles dans le bulletin communal ou la presse locale.

La commune peut végétaliser des bâtiments publics, tels la mairie, les écoles (bon relais auprès des familles et possibilité d'investir les équipes éducatives et les élèves sur les plantations et l'entretien), les maisons de quartier... Ces lieux deviendront des vitrines aux yeux des habitants.

Une démonstration sur le terrain permet aux particuliers de visualiser le travail et sa mise en place. C'est une excellente manière de communiquer, directe et démonstrative, les actions de terrain suscitent beaucoup d'intérêt.

En participant à des salons, ou autres grandes manifestations, on peut alors toucher un grand nombre de personnes : habitants de la commune, professionnels, élus des communes voisines... une bonne manière d'essaimer l'opération et de valoriser les actions de votre municipalité.

Permettre au particulier de mettre en place son parterre

La bonne mise œuvre de l'opération dépend du découpage du trottoir. Une prise en charge de la collectivité paraît indispensable à l'aboutissement du projet. Pour ce faire, se reporter aux sources de financements possibles.

Par ailleurs, il faut aussi laisser la possibilité au particulier de pouvoir faire lui même le découpage. Ces personnes pourront également devenir des relais au niveau de leur quartier.

Répondre aux demandes d'autorisation

Les particuliers ont l'obligation de faire une demande auprès des services municipaux. Il faut donc prévoir du temps de travail pour traiter les demandes et pour vérifier la faisabilité des projets (réseaux souterrains).

Les tranchées creusées ont une profondeur de 20 cm maximum, les réseaux souterrains (Edf, Gdf...) sont généralement plus profonds, ainsi l'installation du parterre ne nécessite pas de Dict (Déclaration d'intention de commencement des travaux).

Pour les personnes à mobilité réduite, le trottoir doit garder une largeur de 1,40m (décret n°99-756 du 31/08/1999).

Pour une meilleure organisation, il est préférable de grouper et de programmer les interventions sur les quartiers. Attendre plusieurs demandes, afin d'intervenir moins souvent. On remarque fréquemment qu'une demande en génère plusieurs sur une même rue !

On peut aussi inviter les demandeurs à en parler à leurs voisins.

Offrir un accompagnement technique

Les amateurs de plantes ne sont pas tous jardiniers ! Conseiller, transmettre des savoirs et des idées permettront aux particuliers une bonne mise en place de leur jardin de trottoirs.

La Mce propose le livret guide pratique contenant des fiches techniques, des tableaux de plantes, des idées d'ambiance de parterres. (cf outils à disposition)

Une association de jardinage peut également devenir partenaire de l'opération sur le volet technique et conseils. Elle pourra se déplacer et juger au mieux du type de végétation adaptée à l'exposition de la façade, et ainsi mettre en place des plans de plantations répondant aux envies de chacun.

Permettre au particulier d'être source de diffusion de l'information

Les installations mises en place sont les meilleures sources de diffusion et de promotion de l'opération. Le bouche à oreille est un très bon outil de communication sur ce type d'aménagement.

Cependant on peut prévoir une signalétique (un autocollant, une affiche...) permettant de valoriser les plantations.

Les communes participant aux concours de villes et villages fleuris ont tout intérêt à valoriser ces plantations et dans le même sens, inclure la végétalisation des murs dans les concours type balcons fleuris.

Le budget de l'opération

Le budget de l'opération dépend de la taille de la commune tant en superficie qu'en nombre d'habitants, donc en potentiel de demandes.

La plus grande part du budget concerne le découpage du trottoir.

Beaucoup de communes rurales font le choix de la mise en place de ce dispositif dans le cadre d'un réaménagement de bourg. Cette opération s'intègre donc dans un projet plus global.

Les actions à prendre en compte dans le budget

Pilotage et animation

Rédaction des articles de presse, bulletins municipaux

Diffusion de la plaquette informative

Organisation de réunions publiques

Mise à disposition de documents (courrier de demandes d'autorisation, livret guide pratique)

Organisation d'événements (démonstrations de plantations, balades dans les quartiers...)

Administratif

Réponse aux demandes d'autorisation

Organisation des interventions

Technique

Vérification de la faisabilité des projets (terrain, vue aérienne, connaissance réseaux...)

Découpage du trottoir, évacuation des gravats, apport de terre

Conseils plantation...

Les financements possibles

Dispositif Eco-Faur

Dans le cadre d'un ré-aménagement de bourg, les communes peuvent bénéficier du dispositif Eco-Faur proposé par la région Bretagne.

Ce programme propose un soutien technique et financier aux communes, petites ou grandes, désireuses de s'investir dans des projets d'urbanisme durable.

Il fonctionne sous la forme de deux appels à projets annuels (juin et octobre).

Pour plus de renseignements, contacter : **Région Bretagne**.

www.bretagne.fr/internet/jcms/preprod_39329/projets-d-amenagement-eco-faur2

Programme "Leader" (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)

Il correspond à une démarche européenne de mise en œuvre des mesures de développement rural à l'échelle de territoires de projets animés par des Gal (Groupes d'action locale).

Pour bénéficier de crédits, contactez le Gal de votre pays (15 pays en Bretagne bénéficient de ce programme) afin de connaître le plan d'actions mis en place et voir si cette opération s'intégrerait dans celui-ci.

Contrats de bassins versants

Ils engagent le **syndicat du bassin versant** du territoire et l'Agence de l'eau à mener des actions en faveur de la préservation de l'eau et des milieux naturels. Ces contrats sont signés pour une durée de 5 ans.

Contrats de territoires

Les conseils généraux via les communautés de communes peuvent financer ce type d'opération avec les "contrats de territoires".

Renseignez vous auprès de votre **communauté de communes**.

Autres pistes possibles

Dans le cadre de projets particuliers, tels les **Eco-quartiers**, les **trames vertes et bleues**, il est possible d'inclure la végétalisation des trottoirs.

Profitez des **travaux de réaménagement** d'un quartier ou d'une voie pour proposer aux habitants la mise en place de parterres devant leur habitation



Les outils mis à disposition

Les supports d'information et de sensibilisation ont été réalisés par des associations, Bretagne vivante, la Société d'horticulture d'Ille-et-Vilaine et la Mce, dans le cadre du programme "Eau et pesticides, effet sur la santé et l'environnement".

Ce programme a pour but de modifier les pratiques des jardiniers amateurs et des autres utilisateurs non-agricoles de pesticides, en les informant sur les problèmes posés par les pesticides et en développant la formation sur les solutions alternatives d'entretien des jardins et des espaces publics.

La Mce propose de fournir les documents à toutes collectivités après signature d'une convention.

Les documents mis à disposition

Le cahier des charges

Le courrier type de demande d'autorisation

La plaquette d'information

Le diaporama "Végétalisons nos murs"

Un livret guide pratique a été réalisé afin d'accompagner les riverains dans la mise en œuvre de leur parterre. Ce livret est vendu 1€ (tarif dégressif selon quantité).

Contacts

Maison de la consommation et de l'environnement

Guénaelle Noizet

48 bd Magenta 35000 Rennes

Tel 02.99.30.35.50

www.mce-info.org - www.jardineraunaturel.org

Association Bretagne vivante

Laure Pinel

48 bd Magenta 35000 Rennes

Tel 02.99.30.49.95

Retours d'expériences

Entretien avec Raphaël Devrière, technicien bureau d'études et suivi de travaux à la Direction parcs et jardins, Lille (59)

Quel intérêt voyez-vous à la végétalisation des trottoirs ?

Tous les intérêts rejoignent une idée directrice: l'amélioration du cadre de vie en préservant notre environnement.

On y retrouve 3 objectifs majeurs: la biodiversité en ville, la lutte contre les pollutions, l'amélioration de l'habitat.

La biodiversité ou nature en ville

Nous travaillons à la Direction des Parcs et Jardins de la ville de Lille, le lien entre les habitants et leur nature de proximité. Cette nature correspond aux jardins privés, aux parcs et squares des villes. Chaque habitant a donc la possibilité d'influer directement sur la proportion de nature en ville en plantant devant chez lui.

Cette végétalisation ponctuelle possède un avantage peu visible mais très important. Elle offre abris et nourriture aux insectes et oiseaux.

La lutte contre les pollutions

- Pollution de l'air :

A grande échelle, la végétalisation des façades participe à l'amélioration de l'air en ville et la diminution des températures estivales

- Pollution visuelle :

Les villes sont toutes touchées par les graffitis. Certains particuliers en sont victimes également. La végétalisation de leurs pieds de bâtiment est une réponse efficace. Les murs aveugles sont parfois mal entretenus, dégradés, et taggés. Leur végétalisation est une cible importante.

Les déjections canines font partie du lot des pollutions. Je mets parfois en place des végétalisations d'angle de rue. Sans éviter l'animal d'uriner à proximité, le dispositif l'empêche de faire ses besoins directement sur le mur.

L'amélioration de l'habitat

Certains habitants souhaitent mettre la touche extérieure à l'aménagement et la décoration de leur habitation. D'autres utilisent ce dispositif pour cacher une façade au visuel peu qualitatif

Pour nos services, c'est un dispositif qui vise l'amélioration de l'habitat, du visage de nos quartiers et de la ville

Comment l'action est elle accueillie par les habitants ?

Les habitants qui participent sont tous motivés. Leur envie provient souvent d'exemples voisins précurseurs qui ont réussi leurs plantations (effet boule de neige).

Il y a une liste d'attente et les inscrits attendent souvent ma venue avec impatience.

La ville offre la fosse (matériaux + mise en œuvre). L'habitant a la charge de l'achat des plantes, des supports, paillages éventuels... Cette participation volontaire et partagée est très importante dans la réussite des plantations. Car, par son investissement, le particulier s'approprie le projet et dans la majorité des cas est soucieux de sa réussite.

Certains ont peur et se posent beaucoup de questions.

Les plus récurrentes sont : le choix des plantes, la technique, les dégradations de mur par les plantes ou des plantes par les animaux ou les hommes.

Beaucoup souhaitent que cela se généralise et que leurs voisins participent.

Dans quel cadre avez vous mis en place cette opération?

Cette opération a vu le jour grâce au soutien de la région, du Ministère de l'environnement, du Feder et d'enseignes privés.

Elle est née en 1994. En 2000, la ville de Lille a repris l'opération en interne.

L'opération "Verdissons nos murs" fait partie aujourd'hui des primes au développement durable.

"Nous avons fait le choix de ne plus utiliser de produits dans l'entretien de la voirie, cette opération renforce nos actions et permet un embellissement du bourg".

JC Benis, 1^{er} adjoint de Bazouges-Hédé

"Grâce au lierre sur le pignon de ma maison, l'humidité dans le sous sol a disparu".

Patrick, habitant de Rennes

"Nous n'avons pas de jardin. Cette opération nous permet de jardiner un petit coin de verdure et de nous faire plaisir".

Mélanie, habitante de Rennes

"Je suis convaincu des intérêts écologiques, esthétiques et sociaux de ces aménagements, et ce, sans gros investissements".

S. Moëlo, maire de Silfiac

"Mon trottoir fleuri me met le cœur en joie à chaque fois que j'arrive à la maison... C'est un flot de biodiversité et de plaisir partagé avec tous ceux qui passent devant chez moi".

Anne-Marie, habitante de Princé



Document réalisé dans le cadre du programme "Eau et pesticides, effets sur la santé et l'environnement", coordonné par la Mce et copiloté par la Mce et ses associations, Bretagne vivante, Eau et rivières de Bretagne et Jardiniers de France.

Ce programme est financé par

